

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques

"conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques"

RS5656 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	211, 211r
Formacode(s)	21006
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

347 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 347 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.P.S.P.A.	37940194600015	Former et organiser l'évaluation
AGC PICARDIE NORD DE SEINE	48411423600199	Former et organiser l'évaluation
AGRI60	18600251500028	Former et organiser l'évaluation
AGRICAMPUS LAVAL	19530081900016	Former et organiser l'évaluation
AGRIPHYLLE	91539869700010	Former et organiser l'évaluation
AGRI TECH'SERVICE	37892029200026	Former et organiser l'évaluation
AGRIVERT EXPERT	53749927900033	Former et organiser l'évaluation
AGUF VIVARAIS FORMATION	38881118400026	Former et organiser l'évaluation
AIR9 CONSEIL	80083053100011	Former et organiser l'évaluation
ALTER EGO CONSEIL	45239747400043	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 347 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5656-certificat-individuel-produits-phytopharmaceutiques-conseil-a-l-utilisation-de-produits-phytopharmaceutiques/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation doit justifier d'un certificat attestant d'un niveau de connaissance adapté en fonction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Le dispositif de certificat individuel produits phytopharmaceutiques dit « Certiphyto » constitue le volet « formation » du plan national Ecophyto. La formation permet de s'assurer que la personne détentrice d'un certificat individuel dispose d'un niveau de connaissance suffisant et adapté en fonction du domaine d'activité exercé.

Le certificat individuel Certiphyto dans la catégorie "conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques" atteste d'un niveau de connaissance théorique adapté à l'exercice d'une activité professionnelle en lien avec le conseil à

l'utilisation des produits phytopharmaceutiques auprès des professionnels.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Appréhender l'ensemble des problématiques liées au conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un cadre professionnel par une bonne connaissance des aspects réglementaires et techniques.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 29 août 2016 modifié portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la formation assortie d'une évaluation ou du test seul, l'application calcule automatiquement le score du candidat par rapport au seuil de réussite requis selon la catégorie de certificat visé.

A l'issue de la formation ou du test, le responsable de l'évaluation édite le bordereau de score pour chacun des candidats.

Si le seuil de réussite est atteint, le candidat joint le bordereau comme justificatif à la demande de certificat individuel Certiphyto sur le portail service-public.fr.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint, le stagiaire suit une formation complémentaire et joint une attestation de suivi de formation complémentaire signée par le responsable de l'organisme de formation.

La DRAAF valide la demande de certificat individuel sur la base du bordereau de score ou de l'attestation de formation complémentaire, le cas échéant. Le certificat est édité et mis à disposition du demandeur sur service-public.fr.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS75

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/diplomes/certifs-reglementes/certiphyto>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5656/>

Où se former

Formations référencées	120
Organismes	53
Régions couvertes	15

Prix indicatif	75 € – 2 400 €
Durée	1 – 28 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	241
Parcours menés à terme	237
Taux d'achèvement	98 %
Période	02/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	391
Montant total engagé	208 443 €
Coût moyen par dossier	533 €
Durée moyenne	17 h
Période	01/2020 – 09/2026
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.